

MÉMOIRE

Présenté au

Secrétariat de la Commission

**sur la maximisation des retombées économiques
de l'exploitation des ressources naturelles
dans les régions ressources**

par

**Le Regroupement régional des gestionnaires de zecs
(RRGZ)
du Saguenay Lac-Saint-Jean**

10 février 2003

HISTORIQUE

Le Regroupement régional des gestionnaires de Zecs est l'organisme représentant les dix zones d'exploitation contrôlée de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Créées en 1978 et incorporées en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, les zecs sont entièrement gérées par des associations sans but lucratif. Le protocole d'entente entre la Société de la faune et des parcs du Québec et chacune des dix associations de la région définit les obligations respectives de chacune des parties et ce, jusqu'au 31 mars 2006. Par la signature de cette entente, les parties concernées s'engagent à respecter les quatre principes fondamentaux du concept des zecs: *la conservation, l'accessibilité, la participation et l'autofinancement.*

LA CONSERVATION

Les organismes doivent assurer la mise en valeur de la faune dans une perspective d'équilibre entre la demande des utilisateurs et les impératifs de conservation de la ressource faunique.

L'ACCESSIBILITÉ

Les organismes doivent faire en sorte que l'accès à la ressource faunique soit assuré de façon égale pour tous.

LA PARTICIPATION

Le conseil d'administration, composé de bénévoles, a le mandat d'initier les actions devant être entérinées par l'assemblée générale des membres. L'organisme gestionnaire bénéficie d'un pouvoir de réglementation qui lui a été délégué par le Gouvernement du Québec.

L'AUTOFINANCEMENT

Assumer les coûts d'opération, d'exploitation et de fonctionnement par les revenus provenant de la vente de droits d'accès, de forfaits annuels et journaliers.

CONSTATS

- Baisse constante de la fréquentation pour les activités de pêche et de chasse dans la région, de 178 631 en 1987 à 128 515 jours/pêche/chasse en 2001 (voir note¹).
- Diminution flagrante des revenus autonomes des dix zecs de la région (de 1,809,695\$ en 1990 à 1,554,750\$ en 2000). L'augmentation de la tarification d'environ 25% au cours de cette même période permettait à peine de couvrir les dépenses courantes d'opération.
- Compromis de plus en plus nombreux devant être faits afin d'équilibrer les budgets, et ce, au détriment des activités de contrôle, de protection de la faune, d'entretien et de réfection du réseau routier, éléments essentiels pour chacun des territoires où nous avons la gestion déléguée.
- Hausse importante de 15% à 20%, du coût des travaux de réfection des infrastructures routières, suite à la mise en application du règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier. (R.N.I.)
- Inadmissibilité des travaux d'entretien des infrastructures routières au programme de mise en valeur du milieu forestier.
- Travaux de réfection à effectuer sur plusieurs ponts et ponceaux jugés non conformes par la FAPAQ en regard des habitats fauniques.
- Fermeture de plusieurs ponts construits par les compagnies forestières ne rencontrant plus les normes de sécurité pour nos membres et usagers.
- Augmentation vertigineuse (de 30% à 100%) du nombre de kilomètres de routes à entretenir suite à l'ouverture par les compagnies forestières de nouveaux parterres de coupe.

Résumé:

Conséquemment à ces constats et afin d'équilibrer les budgets, les administrateurs doivent faire plusieurs compromis. Lesdits compromis se font même au détriment de certains principes auxquels nous sommes assujettis. Nous pensons ici au contrôle du territoire, à la protection de la faune et à la restauration des habitats. De plus, la tarification a atteint un niveau qui risque de mettre en péril un autre principe fort important, soit celui de l'accessibilité pour tous. Enfin nous pourrions élaborer longtemps sur les coûts élevés auxquels nous sommes confrontés pour l'entretien et la réparation de nos réseaux routiers.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Par l'entremise de leurs membres, soit 5,365 en 2000, ainsi que de leurs usagers occasionnels, adeptes de la chasse et de la pêche, les dix zecs de la région contribuent de façon significative à l'activité économique régionale. Au cours de la saison 2000, un total de 90,164 jours de pêche fut enregistré. Selon une étude intitulée "Les activités reliées à la faune au Québec" réalisée par le MEF et actualisée selon l'indice de hausse des prix à la consommation qui révèle qu'un pêcheur dépense en moyenne près de 54.00\$ par jour, on peut donc conclure que l'activité de pêche génère à elle seule des retombées annuelles de près de cinq millions de dollars.

Les zecs, organismes gérés par plus d'une centaine de bénévoles, employaient en 2000 pas moins de 72 personnes sur une base saisonnière afin d'assurer le fonctionnement des postes d'accueil, le suivi de l'exploitation, la surveillance et l'aménagement du territoire. Privilégiant les achats tels que fournitures, biens et services auprès de commerçants locaux, la totalité des revenus des zecs, 2.3 millions en 2000, est donc directement réinjectée dans la région.

Les argents investies dans les activités de villégiature, par le biais de propriétaires de chalets en forêt, doivent également être pris en compte. Provenant de la vente de biens et services de tous genres: véhicules utilitaires et récréatifs, embarcations, moteurs hors-bord, génératrices, essence, propane, matériaux de construction, etc..., ce secteur d'activités génère en effet des retombées économiques des plus appréciables au plan régional. Ajoutons à cela les avantages que procurent les infrastructures routières des zecs aux gestionnaires de clubs de motoneigistes. Difficilement quantifiables quoique considérables, ils permettent de diminuer de façon importante les coûts d'opération et d'entretien. La pratique de ce sport, qualifiée d'activité touristique internationale, devient ainsi plus accessible pour la clientèle issue de l'extérieur, mais également pour les nombreux adeptes de motoneige de notre région.

RÉFLEXION

Pour respecter les exigences de leur mandat et assurer le succès de leur association respective, la gestion de l'ensemble des zecs de la région requière par moins d'une centaine de bénévoles qui consacrent annuellement plus de 10,000 heures de travail. Si le gouvernement tient à conserver cette structure, il se doit de faciliter la tâche de ces personnes par des programmes d'aide financière mieux adaptés, qui tiennent compte de la réalité de ces "administrateurs bénévoles". Le recrutement de personnes nouvelles au sein de ces associations s'avère laborieux; la relève étant de plus en plus rare et même inexistante dans certaines zecs. Nous sommes à même de constater depuis quelques années que les postes vacants sont de plus en plus difficiles, voire impossibles à combler.

Bien que le soutien technique fourni par le personnel de la FAPAQ constitue pour nos associations un avantage indéniable et indispensable dans l'atteinte de nos objectifs, il nous apparaît cependant plus qu'évident que des programmes de financement permanents doivent être mis en place, en fonction des besoins et réalités des zecs. Depuis toujours, ce sont ces dernières qui ont dû s'adapter, se mouler et se plier aux exigences de la plupart des programmes gouvernementaux. Il est donc impératif que les décideurs réalisent et acceptent de développer, dès maintenant, de nouvelles façons de faire. Ils doivent doter les gestionnaires de nouveaux outils qui permettront dans un premier temps, de conserver la compétence actuelle et d'attirer par la suite, une relève jeune et dynamique.

L'ouverture au récréotouristique est une alternative intéressante que nous ne remettons nullement en question. Cependant, pour le moment, cette nouvelle avenue n'est pas synonyme d'entrée phénoménale d'argent mais plutôt d'investissement monétaire, de planification, de responsabilité accrue et d'heures de bénévolat supplémentaires.

Si les autorités provinciales et régionales souhaitent sauvegarder ce joyau que sont les zecs, ils se doivent d'écouter leurs collaborateurs bénévoles. Ces derniers sont à bout de souffle et de plus en plus rarissimes. Ils sont inquiets et profondément désolés de réaliser que sans un coup de barre important, tout le travail amorcé en 1978 dans l'enthousiasme, la bonne volonté, la motivation, le désir de réussir et de se surpasser aura été vain et sans suite constructive. Messieurs les décideurs, vous n'êtes pas sans savoir que les administrateurs de zecs ont toujours démontré, au cours des 25 dernières années, qu'ils sont aptes à prendre leurs responsabilités. De plus, ils n'ont pas la réputation de se plaindre ni de demander d'aide sans que cela ne soit justifié. Ainsi, pour assurer une continuité positive et efficace à nos organismes, il est essentiel, voire primordial, que nos revendications soient non seulement entendues, mais écoutées, de sorte que les décisions et actions qui en découleront sauront satisfaire les exigences actuelles et futures de nos associations.

CONCLUSION

En guise de conclusion, permettez-nous de vous inviter à procéder à une réflexion profonde sur notre réalité à nous, gestionnaires de zec. Nous espérons ardemment qu'à la suite de cet exercice, vous comprendrez tout comme nous que l'avenir de nos zones d'exploitation contrôlée ne pourra être assuré qu'en présence d'administrateurs bénévoles motivés et confiants d'être supportés par des programmes financiers durables et parfaitement adaptés à leurs besoins spécifiques. Ainsi, vous trouverez annexées au présent mémoire les suggestions et propositions adoptées à l'unanimité par les administrateurs des dix zecs présentes au colloque régional de novembre 2002.

De plus nous souhaitons que la présente démarche qui découle de l'engagement gouvernemental lors du rendez vous des régions, saura démontrer de façon non équivoque qu'il y a place à maximiser davantage les retombées économiques de l'exploitation des ressources pour une région comme la nôtre. En effet, si la capitale et la métropole bénéficient de retombées économiques, sociales, culturelles et sportives engendrées par la présence de l'appareil gouvernemental à Québec, de sièges sociaux de grandes institutions à Montréal, il n'y a aucune raison... vraiment aucune, que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne profite pas davantage de retombées liées à l'exploitation des ressources forestières. À cet égard nos associations gestionnaires de zecs sont des acteurs de premier plan et devraient être considérés comme tels. Nous espérons en terminant, que le gouvernement du Québec saura reconnaître chez nos administrateurs bénévoles des partenaires privilégiés pour assurer la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Le Regroupement régional des gestionnaires de zecs apprécie énormément avoir eu l'opportunité d'exprimer ses inquiétudes quant à son avenir et remercie la Commission de l'intérêt et de l'attention qu'elle portera à ce mémoire.

Charles-Aimé Bouchard
Président

Note 1 Sans être exhaustif, ladite baisse s'explique entre autres par le vieillissement de la population, le développement du réseau routier forestier à l'extérieur des limites de plusieurs zecs, le changement de mentalité de la relève qui privilégie de plus en plus les activités de type familial et la variété de festivals gratuits, financés par les différents paliers de gouvernement.



**Regroupement
Régional
des Gestionnaires
de Zecs**

de Sagouy Lac, Saint-Jean etc.

Jonquière, le 19 décembre

Monsieur Normand Laprise
Ministère des Ressources naturelles
3950, boul. Harvey 3^e étage
Jonquière Qc
G7X 8L6

Objet: Résolution du RRGZ sur l'entretien et la réfection du réseau routier

Monsieur,

Lors de son colloque annuel tenu à Chicoutimi les 16 et 17 novembre derniers, le Regroupement régional des gestionnaires de zecs a pris position concernant le sujet mentionné en titre. Une résolution a par la suite été entérinée à la réunion spéciale du RRGZ tenue à Jonquière le 9 décembre dernier. Vous trouverez ci-joint l'extrait de procès-verbal exposant ladite résolution.

Le Regroupement compte grandement sur votre expertise et votre appui pour arriver à résoudre cette problématique majeure de façon positive et satisfaisante pour les zecs de la région.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Charles-Almé Bouchard
Président

CAB/jd

p.j. extrait de procès-verbal

c.c. Suzanne St-Amour, FQGZ
Louis Villemure, FAPAQ

*Extrait de procès-verbal de la réunion spéciale:
du Regroupement régional des gestionnaires de zecs, région 02
Tenue au 2496, rue Dubose, Jonquière
Lundi 9 décembre 2002 à 19h00*


P-03 RÉSOLUTION #1

Il est proposé par Pierre Sasseville de la zec La Lièvre, appuyé par Charles Simard de la zec Martin-Valin que des démarches expresses soient entreprises auprès du MRN afin de trouver des solutions à la problématique entourant l'entretien et la réfection du réseau routier des zones d'exploitation contrôlée. Les moyens retenus par le Regroupement sont les suivants :

- A) Que les associations soient autorisées à fermer lorsque justifié, certains chemins pendant la période de dégel;
- B) Que l'ouverture de nouveaux chemins par les compagnies forestières soit limitée le plus possible;
- C) Que la fermeture de chemins devenus inutiles soit autorisée;
- D) Que les associations gestionnaires soient consultées de façon formelle avant la prise de décision finale en ce qui a trait à la localisation des emplacements sous bail de villégiature.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Certifié conforme par:


Gilles Lemieux, secrétaire



Jonquière, le 19 décembre 2002

Madame Suzanne St-Amour
Fédération québécoise des gestionnaires de zec :
1415, Boul. Charest Ouest
Bureau 275
QUÉBEC QC
G1N 4N7

Objet: Entretien du réseau routier dans les zecs

Madame,

Lors de son colloque annuel tenu à Chicoutimi les 16 et 17 novembre derniers, le Regroupement régional des gestionnaires de zecs a pris position concernant le sujet mentionné en titre. Une résolution a par la suite été entérinée à la réunion spéciale du RRGZ tenue à Jonquière le 9 décembre dernier. Vous trouverez ci-joint l'extrait de procès-verbal exposant ladite résolution.

Le Regroupement espère grandement pouvoir bénéficier de votre appui dans ce dossier qu'il considère des plus importants et souhaite ardemment que des solutions concrètes soient apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles-Aimé Bouchard
Président

CAB/d

p.j. extrait de procès-verbal

c.c. Normand Laprise, MRN
Jean Dugré, ministère des Transports
Jean-Marie Claveau, MRC du Fjord du Saguenay

*Extrait de procès-verbal de la réunion spéciale
du Regroupement régional des gestionnaires de zecs, région O2
Tenue au 2496, rue Dubose, Jonquière
Lundi 9 décembre 2002 à 19h00*

P-03 ENTRETIEN ET RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

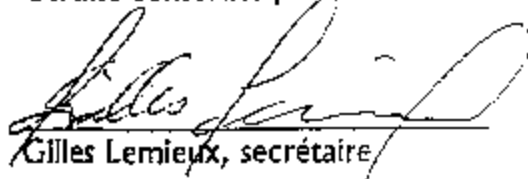
RÉSOLUTION #2

Il est proposé par Lucien Girard de la zec Martin-Valin, appuyé par Daniel Savard de la zec Rivière-Aux-Rats que des démarches soient entreprises auprès du gouvernement du Québec par l'entremise de la FQGZ afin qu'une solution permanente soit apportée au problème de coûts élevés d'entretien du réseau routier dans les zones d'exploitation contrôlée. Les avenues proposées par le Regroupement sont les suivantes :

- A) Qu'une redevance minimale de 3,5% des revenus engendrés par les baux de villégiature sur le territoire des zecs soit accordée aux associations gestionnaires de zecs.
- B) Que les montants provenant du programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier accordés aux associations gestionnaires représentent au moins 50% de l'enveloppe globale dès l'année 2003. Il est aussi entendu que les critères portant sur les montants alloués en TNO et en TPI soient révisés.
- C) Qu'une implication financière soit sollicitée auprès du ministère des Transports afin de soutenir l'entretien des chemins verbalisés qui traversent le territoire de certaines zecs.
- D) Que les MRC prennent en charge certains chemins achalandés ou accordent des sommes supplémentaires servant à l'entretien et à la réfection du réseau routier sillonnant nos territoires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Certifié conforme par:


Gilles Lemieux, secrétaire